

Compte rendu du conseil municipal du 17 Septembre 2026 à 20h30 :

Absents excusés ayant donné procuration :

- Marie CHAZAL à Samuel DE SMET

Monsieur le Maire propose à l'assemblée quelques modifications à l'ordre du jour :

- 1- Ajout d'une délibération pour la modification des statuts du SMICA
- 2- Ajout d'une délibération pour une admission en non-valeur
- 3- Report du recrutement des agents recenseurs en 2028 à la suite d'une erreur de date

L'ensemble du conseil municipal, accepte à l'unanimité l'ensemble des modifications de l'ordre de jour.

1- Modification des statuts du SMICA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet, lequel a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Comité Syndical du 10 septembre 2026.

Il précise, qu'en 2023, des modifications ont été apportées aux statuts du SMICA, notamment la suppression de la compétence à la carte « transports scolaires » et lors de la mise à jour des statuts, il a été omis de supprimer le paragraphe relatif aux transports scolaires à l'article 8.1 relatif aux dépenses et ressources :

- C - Gestion des transports scolaires des collèges du canton : au prorata du nombre d'élèves recensé à la rentrée de l'année scolaire en cours.

A cet effet, à la demande de la Préfecture d'Eure-et-Loir, les communes membres du SMICA doivent délibérer en faveur de la suppression de cet article.

Aussi, cette modification est également l'occasion d'actualiser les points suivants :

- Article 6 : remplacer « une commune » par « un membre »
- Article 8 : ajouter « et ses budgets annexes » à la fin de la 1^{ère} phrase
- Article 8.1 : ajouter « quand il y a lieu » au début du paragraphe relatif à l'appel à contribution
- Article 9.2 : ajouter « à condition que la loi n'en dispose autrement » au début du paragraphe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications de statuts du SMICA.

2- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'à la demande du trésor public, il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 893,45€ correspondant aux impayés de redevance d'assainissement de 2018 à 2022.

A cet effet, il précise qu'une non-valeur est le terme comptable d'une créance irrécouvrable ; elle représente une somme d'argent initialement due par un tiers, qui après tous recours, est déclarée irrécupérable.

De ce fait, on parle alors d'admission en non-valeur lorsque cette dette doit être ré-ingérer par la collectivité elle-même, comme dans le cas présent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3- Fonds de concours 2026-2033

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal dans le cadre d'une demande d'attribution du Fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux pour la période 2026-2033.

Il explique que le Fonds de concours est une aide financière allouée pour financer un projet d'intérêt public ou un équipement précis, et que le montant attribué pour les communes entre 501 et 1000 habitants est fixé à hauteur de 35 000€ maximum avec un pourcentage maximum de financement du projet de 50% sur l'ensemble du mandat.

Aussi, il propose aux conseillers de solliciter cette subvention pour financer une partie du réaménagement de l'ancienne cantine communale en cabinet médical et/ou paramédical.

L'assemblée consent à l'unanimité à solliciter l'aide du Fonds de concours 2026-2033.

4- Référent déontologue 2026-2033

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de désigner un référent déontologue. Il informe que le référent déontologue est une personne présente pour conseiller de manière confidentielle et indépendante les élus locaux et agents publics sur les règles éthiques et déontologiques de leurs fonctions en toute impartialité, sans lien hiérarchique avec les personnes.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Bottini, ancien assistant de justice auprès de la cour d'appel de Rouen, et actuel professeur de droit public.

- Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Bulletin municipal :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission information s'est réunie le 11 septembre dernier, et qu'après l'étude de plusieurs devis, c'est celui de l'entreprise Mojikat studio représentée par Mme LEROMAIN Élodie qui est le mieux placé et qui a donc été sélectionné. A cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de choisir le design des pages de couvertures parmi les 4 propositions faites par Mojikat studio. Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à la majorité le 4ème visuel.

- **Noël des enfants 2026** : Monsieur le Maire sollicite les conseillers dans le cadre du choix du cadeau de Noël des enfants scolarisés de Broué. Après plusieurs échanges, le conseil municipal propose de laisser le choix sur inscription des enfants : la fermette d'Aphaïa ou une place de cinéma. Le secrétariat suggère de distribuer les fiches d'inscription aux enfants la veille des vacances d'octobre afin que les retours puissent être établis début novembre, et les cadeaux distribués lors des festivités de Noël organisées par le comité des fêtes de Broué le 28/11/2026 prochain.
- **Vœux 2027** : Monsieur le Maire averti son conseil que les vœux 2027 se tiendront le 08 janvier à 18h30 au foyer rural. A cet effet, Madame RONDIN Sandrine souhaiterait que la municipalité propose une alternative à la galette frangipane, comme de la brioche des rois ou des galettes à d'autres parfums. Le conseil accepte à l'unanimité de solliciter des devis pour des galettes aux pommes ou brioches des rois pour accompagner les galettes frangipane lors des vœux prochains.
- **Repas des aînés 2027** : Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir le traditionnel repas des aînés au printemps. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, et valide la prochaine date des repas des aînés le 03 avril 2027 à 12h00 au relais de Marolles.
- **Élections présidentielles 2027** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date des prochaines élections présidentielles à savoir le 18 avril 2027 et le 02 mai 2027, afin de pouvoir anticiper la tenue des bureaux de vote.
- **Point cimetière** : Monsieur le Maire revient sur la nécessité de prendre une décision concernant la destination des urnes cinéraires. En effet, bien que la commune dispose d'un colombarium et d'un jardin du souvenir, de plus en plus de familles sollicitent la municipalité pour inhumer une urne dans une sépulture familiale existante, ou pour sceller une urne sur un monument funéraire familial.
Aussi, Monsieur le Maire précise qu'on ne peut en aucun cas refuser l'inhumation d'une urne au motif que nous disposons d'un colombarium pour les défunts ayant fait l'objet d'une crémation, de même que nous ne pouvons pas non plus limiter le nombre d'urnes susceptibles d'être inhumées dans un caveau, dès lors que la disponibilité physique le permet. Ainsi, les conditions d'inhumations (tarification, durée) ainsi que le scellement d'une urne sur un monument funéraire peuvent être déterminés par la municipalité via une délibération ou le règlement du cimetière. Grâce à l'ensemble de ces informations, l'ensemble des élus décide d'étudier les pratiques et modalités de tarifications des communes environnantes et de statuer lors du conseil municipal prochain.
- **Embellissement communal** : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BOUCHER Julien, qui propose aux membres du conseil municipal de faire établir des devis pour embellir au travers de fresques urbaines certaines parties du village comme le mur du parking de la salle des fêtes et/ou le transformateur électrique de Marolles.
Il précise à l'assemblée que ce projet est une lutte contre les incivilités qui nuisent à l'image de la propreté urbaine, mais également une valorisation culturelle puisqu'à l'inverse des tags sauvages, l'intégration raisonnée d'œuvres de type street art/fresque

valorise le patrimoine en colorant l'espace public, mais favorise également l'attractivité locale en transformant des espaces vides en véritables galeries à ciel ouvert. L'ensemble du conseil municipal approuve cette idée.

- Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents chiffrages établis en vue de la rénovation de la toiture de la salle des fêtes. Ces chiffrages incluent le désamiantage, ainsi que la couverture. Monsieur DE SMET Samuel, soumet la proposition de chiffrer cette rénovation par le biais d'installation de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire accepte, mais précise que le raccordement électrique par la voirie risque d'être compliqué car très éloigné.

Tour de table :

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux que dans le cadre du curage de la mare de la rue des alliés, 160m³ de boues ont été évacuées, et que dans le même temps l'enrochement a été réalisé.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des nuisances des lapins de garennes, un expert nous a demandé de casser les butes de terres, et de broyer la végétation afin de limiter les populations. La municipalité a d'ores et déjà évacuer la terre des butes et se chargera fin septembre du broyage de la végétation par le biais de l'entreprise Quatreboeuf. En parallèle, des opérations de furetages continueront certains samedis par les chasseurs de la commune.

Enfin, l'ensemble des conseillers présentent leurs différentes commissions.

Séance levée à 22h40.

